



## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 23 JUIN 2022

### Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire  
M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint  
Mme VERRIERE Véronique, Adjointe  
M. DEPRET Geoffray, Adjoint  
Mme POUX Anne-Marie, Adjointe  
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint  
Mme WEMAUX Monique, Déléguée  
Mmes GUAY Ana, ROOSE Annabelle, LEGOUT Stéphanie, DESSEAUX Christel,  
WEMAUX-LEPINE Ingrid, Conseillères municipales  
MM. BINCTIN Patrick, GILOT Christophe, GARNIER Jean-Grégoire, Conseillers municipaux

### Excusés et représentés :

M. DENICOURT BOULANGER Christian, Conseiller, a donné pouvoir à  
Mme WEMAUX-LEPINE Ingrid  
M. DUFETRE Alain, Conseiller, a donné pouvoir à Mme ROOSE Annabelle

### Absents excusés :

Mme DELAVAQUERIE Martine, Conseillère municipale  
M. LOUMIKOU Jean, Conseiller municipal

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30**

M. Philippe FROIDEVAUX est nommé secrétaire de séance.

Madame Khristine FOYART commente le volet « Informations générales »

### **Date de la prochaine réunion**

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 7 juillet 2022.

### **Absences des membres du Conseil Municipal de la Commune**

Dans le cadre de la nécessité d'organiser des réunions en urgence, il serait souhaitable de transmettre vos périodes d'absence de la Commune au secrétariat de la mairie.

### **Remplacement de Dominique CANDELIER**

Suite au départ à la retraite de M. Dominique CANDELIER le 1<sup>er</sup> août 2022, le recrutement par voie de mutation de M. François LEGROS, agent de maîtrise à la commune de Pontpoint, est actuellement en cours. Sa prise de fonction aura lieu le 5 septembre 2022.

### **Remerciements pour le versement d'une subvention**

Par mail reçu le 12 juin 2022, le Judo Jujitsu Club de Brenouille remercie le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention.

### **Dates à retenir**

Kermesse des écoles : 2 juillet

Brocante : 3 juillet

Jeux intervillages : le 9 juillet, aucune inscription n'a été déposée à ce jour

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février, du 7 avril et du 19 mai 2022**

Monsieur Philippe FROIDEVAUX demande si le procès-verbal de la séance du 24 février, du 7 avril et du 19 mai 2022 suscite des remarques et observations particulières. Il n'y en a pas.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 24 février, du 7 avril et du 19 mai 2022.**

### **Madame Khristine FOYART fait le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation**

- Non exercice du droit de préemption urbain

| <i>Adresse</i>        | <i>Lieu-dit</i>   | <i>Parcelle</i> |
|-----------------------|-------------------|-----------------|
| 39 rue Robert Guerlin | Le Village-Centre | AJ 274          |

- Affaires générales

| <i>Columbarium</i> | <i>Durée</i> | <i>Montant</i> |
|--------------------|--------------|----------------|
| 1 case             | 50 ans       | 600€           |

- Ressources humaines

| <i>Services techniques</i>                               |  |
|--|--|
| Mise en place horaires d'été<br>7h à 12h et de 13h à 15h | Lundi 20 juin au mercredi 31 août 2022 |

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.**

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1-1. Dématérialisation de la publicité des actes**

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

La dématérialisation devient le mode de publicité des actes pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Nous concernant, nous avons la possibilité de choisir, les actes pourront être soit affichés, soit publiés sur papier, soit publiés sous forme électronique, sur décision du conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Suite à l'intervention de M. Jean-Grégoire GARNIER et de Mme Stéphanie LEGOUT concernant un affichage sur le site internet, Mme Khristine FOYART informe que cela sera possible quand le nouveau site internet sera mis en ligne et après formation des agents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres ou représentés, décide d'adopter la solution par affichage.**

#### **1-2. Approbation du rapport de la CLECT**

Dans le cadre du transfert de la compétence mobilité constaté par arrêté préfectoral du 16 avril 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), a adopté, par ses membres à la majorité, son rapport réglementaire lors de la séance du 13 janvier 2022, conformément à l'article 1609 nonies C paragraphe V du code général des impôts.

En vertu de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal doit délibérer pour approuver le rapport du président de la CLECT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix (1 abstention : Jean-Grégoire GARNIER) des membres ou représentés, approuve le rapport de la CLECT.**

#### **1-3. Recours gracieux projet MAGEO**

La CCPOH a décidé de former un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet MAGEO.

Le but est de forcer l'Etat à s'exprimer sur l'entretien des berges qui seront fatalement érodées par le passage des grands gabarits.

La CCPOH a pris attache auprès du cabinet LEPAGE, spécialisé, et il a été convenu par les maires présents à la réunion avec le cabinet LEPAGE que les 7 communes impactées par le projet MAGEO s'associeraient à la CCPOH, pour plus de poids.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à s'associer à la CCOPH pour tout recours contre l'arrêté préfectoral de DUP du projet MAGEO.**

#### **1-4. Commission Syndicat des eaux**

Modification de la composition des délégués au syndicat intercommunal des eaux :  
Mme Ana GUAY, membre titulaire souhaite se retirer de la commission.  
Mme Stéphanie LEGOUT, désire passer de suppléante à titulaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, nomme Mme Stéphanie LEGOUT titulaire et Mme Ana GUAY comme suppléante à la commission du Syndicat des Eaux.**

## II. QUESTIONS DIVERSES

### 2-1. Ordre du jour du prochain conseil municipal

La date de la prochaine réunion ayant lieu à l'approche des congés estivaux, Mme Khristine FOYART commente les sujets qui y seront abordés et l'obligation du quorum. Ces points ne peuvent être reportés au mois de septembre :

- Validation du prestataire restauration scolaire
- Mise en place de tickets restaurants
- Vente de patrimoine
- Ressources humaines : délibération sur le versement de l'IFSE à des contractuels
- Validation du nouveau devis du skate-park

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

Le secrétaire de séance



La présidente de séance  
Khristine FOYART

